



Paris, le vendredi 13 juin 2003

**Circulaire** : Pas de référence

**Objet** : PERFORMANCE 2004 bis RECENSEMENT DES POSTES ET INSCRIPTION DES AGENTS AU MARCHÉ NATIONAL DE L'EMPLOI

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur Médecin Conseil Régional,

Le planning du dispositif PERFORMANCE 2004 BIS, vous a été communiqué par une lettre circulaire du 14 mai 2003. Les opérations de recensement constituent le point de départ de l'ensemble du processus et s'étendent sur la période du 23 juin au 8 septembre 2003 inclus.

Durant cette période, je vous demande de bien vouloir procéder à :

- **l'enregistrement du ou des postes de cadre responsable d'unité proposé(s) par votre organisme,**
- **l'inscription des candidats internes au Marché National de l'Emploi**

par l'intermédiaire du serveur minitel

**36.14 UCANSS Rubrique « Performance ».**

## **1. DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES OFFERTS**

Il s'agit de postes de responsable d'unité, niveau 5A minimum, à pourvoir dans votre organisme, par le biais du dispositif Performance, sachant que la formation se déroulera du 16 février au 24 novembre 2004. La prise de fonction devra se faire entre le 29 novembre 2004 et le 1er juin 2005.

Ces postes sont réservés aux candidats pré recrutés dans le cadre du dispositif Performance. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'une inscription parallèle à la Bourse des emplois.

## **2. DISPOSITIF DE RECENSEMENT**

Pour permettre d'effectuer ce recensement, l'Ucanss met à votre disposition un serveur minitel :

**36.14 UCANSS Rubrique « Performance »**

Vous pouvez y accéder, à l'aide du code confidentiel et du mot de passe qui vous ont été communiqués lors de la mise en service initiale de ce serveur.

Dans le sommaire, vous trouverez une rubrique intitulée "Vos postes offerts" qui vous permettra d'accéder au menu «saisie des postes» afin d'enregistrer toutes les informations nécessaires, à partir du 23 juin 2003 et jusqu'au 8 septembre 2003.

## **3. INSCRIPTION DES CANDIDATS**

Les candidats internes s'inscrivent par l'intermédiaire du service du personnel de votre organisme.

Les candidats internes doivent être âgés de 21 ans au moins et justifier de 2 années d'ancienneté dans l'Institution à la date d'entrée en formation.

Les inscriptions ne peuvent être effectuées que sur présentation de l'attestation de réalisation du diagnostic - orientation, délivrée par le CRFP de votre région. Le diagnostic - orientation est valable 3 ans.

De la même façon, cette inscription s'opère grâce au serveur minitel.

Dans le sommaire, vous trouverez une rubrique intitulée "Les candidats" qui vous permettra d'accéder au menu «saisie de vos candidats internes».

Les rubriques du menu seront renseignées à partir des informations fournies par le candidat.

Vous pouvez, à tout moment, consulter et modifier "vos postes" ou "vos candidats" durant toute la période de recensement.

J'attire votre attention sur le fait que le minitel n'est ouvert pour la saisie que du **23 juin au 8 septembre 2003** et que les informations saisies doivent être fiables pour le bon déroulement de l'ensemble de la procédure.

## 4. FONCTIONNEMENT DU M.N.E.

L'organisation du M.N.E (Marché National de l'Emploi) a pour but de créer les meilleures conditions du rapprochement entre les projets des Directions (offre de postes) et les projets des agents (offre de compétences).

Elle vise simultanément à **garantir la qualité du recrutement** et à assurer le débouché professionnel de la formation.

Le M.N.E. est composé de deux volets : la liste des postes de Responsable d'Unité inscrits par les Directeurs et la liste des candidats internes.

A ce stade du processus, l'initiative du rapprochement entre postes et compétences appartient simultanément aux Directeurs et aux agents qui souhaitent postuler, ces derniers pouvant consulter librement sur le minitel la liste des postes offerts. Cette liste sera publiée par l'Ucanss.

La période de fonctionnement du MNE et de pré sélection s'étend  
du **8 septembre au 10 octobre 2003**.

### a) Les candidats internes

Les agents inscrits au M.N.E. doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae aux Directeurs des organismes pour lesquels ils sont candidats. (il n'y a pas de limitation au nombre de candidatures présentées par un agent).

Les Directeurs ne sont pas tenus de recevoir tous les agents ayant fait acte de candidature. **Toutefois, une réponse écrite devra être impérativement adressée à l'ensemble de ces agents.**

Bien évidemment, il vous est possible, si vous le souhaitez, de contacter des agents dont la candidature vous intéresse et qui ne se seraient pas spontanément manifestés.

Dans tous les cas, le Directeur de l'organisme qui a des postes inscrits au M.N.E. prend en charge les frais de déplacement des candidats qu'il reçoit selon les dispositions prévues par la Convention collective.

### b) Les candidats externes

Le dispositif PERFORMANCE vous permet de présélectionner indifféremment des candidats internes et/ou externes pour un même poste.

Dans le cas où vous souhaitez présélectionner des candidats externes, il vous appartient de décider des modalités de recherche et de choix des candidats potentiels.

Cependant, les candidats externes devront être titulaires d'un diplôme de niveau BAC + 3 et être âgé de 21 ans minimum.

### c) La présélection

A l'issue de ces entretiens, vous devrez établir une liste - pour chacun des postes offerts - des candidats internes et/ou externes que vous présélectionnez (sur minitel).

Parallèlement, vous informerez les candidats que vous aurez reçus, de votre décision de les inscrire ou non sur la liste des présélectionnés.

Les candidats présélectionnés seront appelés à participer aux épreuves de sélection. Elles vous permettront, dans le prolongement de l'entretien de sélection déjà réalisé, de confirmer ou d'infirmer vos choix.

Cependant, les candidats internes, inscrits au M.N.E., mais non présélectionnés, auront la possibilité de passer les épreuves de sélection à leur demande, s'ils justifient d'une recherche active sur le MNE. Des précisions seront apportées ultérieurement sur les modalités pratiques de cet aménagement du dispositif.

## **RAPPEL DU CALENDRIER**

Réalisation des D.O. : jusqu'au **8 septembre 2003**

Recensement des postes et Inscription des candidats internes : **du 23 juin au 8 septembre 2003**

Fonctionnement du M.N.E. : **du 8 septembre au 10 octobre 2003**

Établissement de la liste des candidats présélectionnés : **15 octobre 2003**

Comptant sur votre collaboration pour le bon déroulement de cette phase particulièrement importante du dispositif PERFORMANCE, et sur votre active participation pour la présélection de vos futurs collaborateurs, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Yves Dellery  
Directeur